

Mercredi 16 mai 2018 à 20 h 30, par suite d'une convocation en date du 25 avril 2018, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BARBA**, Maire.

Présents : BARBA Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, CHARTON Régis, BAUME Jacqueline, , MARIZY Christian, BRIE Ludovic, JEANNIOT Pascal, DELBART Michel, GOHIEZ Joël, JAHYER Dominique.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : BRIANCON Thierry à REMIOT Jean-Pierre

Absents excusés : MIKOLAJEK François. **Absents** PUPPINI Sandrine

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : REMIOT Jean-Pierre

Le conseil donne son accord pour inscription à l'ordre du jour des points supplémentaires ci-après :

- Zéro phyto
- Prêt salle de la mairie pour don du sang

Renouvellement du bureau de l'AF (Association foncière) de Ville-en-Tardenois et de Chambrecy

Après concertation en vue de renouvellement du Bureau de l'Association Foncière Intercommunale, les soussignés ont élaboré localement des propositions communes.

Le nombre des membres du Bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est estimé à **12 membres** (non compris Le Maire et le représentant de la DDT pour les AF créées avant le 01/01/2006, membres de droit).

- Les propriétaires figurant sur la première moitié de la liste sont proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture, à savoir :

Monsieur Dominique PREVOST	pour Ville-en-Tardenois
Madame Céline MERIEUX-DANNEAUX	pour Ville-en-Tardenois
Monsieur Gilles KUCYBALA	pour Ville-en-Tardenois
Monsieur Nicolas DELBART	pour Ville-en-Tardenois
Monsieur Gérard HUSSON	pour CHAMBRECY
Monsieur Laurent COUVREUR	pour CHAMBRECY

- Les propriétaires figurant sur la seconde moitié de la liste sont proposés à la désignation des Conseils Municipaux, à savoir :

Monsieur Jean-Luc LELARGE	pour Ville-en-Tardenois
Monsieur Sébastien PRIMAULT	pour Ville-en-Tardenois
Monsieur François PRIMAULT	pour Ville-en-Tardenois
Monsieur Michel DELBART	pour Ville-en-Tardenois
2 membres non connus à ce jour (à déterminer par la commune de CHAMBRECY pour CHAMBRECY)	

Pour sa part, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Conseil Municipal de Ville-en-Tardenois désigne en qualité de membre du bureau de l'Association Foncière Intercommunale.

PLU (plan local d'urbanisme) : Avis sur le projet d'arrêt du PLU

Il est rappelé en préambule que, par délibération n°2014.67 en date du 11/12/2014, le conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et pour ce faire a désigné le Bureau d'études SAFER à Reims

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-57,

Vu le Code de l'urbanisme,
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Rémoise approuvé le 17 décembre 2016,
Vu le débat organisé le 24/03/2016 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD du PLU,
Vu la délibération du conseil municipal n°2017.06 en date du 09/07/2017 donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures de PLU,
Vu la délibération n°2017-107 en date du 27/03/2018 du conseil communautaire de la Communauté urbaine acceptant de mener à son terme le PLU,
Vu le projet du PLU,

Considérant que conformément à l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Les décisions du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune. S'il n'a pas été rendu dans le délai de trois mois à compter de la transmission du projet de la communauté, l'avis est réputé favorable. Lorsque cet avis est défavorable, la décision est prise à la majorité des deux tiers des membres du conseil de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le Maire expose qu'il convient donc que le conseil municipal donne son avis sur l'arrêt du projet du PLU par la Communauté urbaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **Emet un avis favorable** sur le dossier de PLU, présenté avant arrêt de projet,
- **Demande** à la Communauté urbaine du Grand Reims de bien vouloir arrêter le bilan de la concertation et le projet de PLU lors de son prochain conseil communautaire.

Démarche « Zéro phyto »

Monsieur Le Maire explique que depuis trois ans, la commune ne pratique plus le désherbage avec des produits phytosanitaires sur l'ensemble de la commune de Ville en Tardenois **sauf** pour le cimetière qui est entretenu par une entreprise extérieure agréée. Car l'entretien du cimetière est très problématique.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- **DECIDE** de continuer la démarche de ne pas avoir recours à l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics de la commune (hors cimetière),
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer tous les documents nécessaires.

Convention EFS Grand Est : Don du sang

Le 3 mai dernier, le maire a reçu une demande de l'EFS (établissement Français du Sang) de Reims (c arr 835) pour la mise à disposition de la salle du rez-de-chaussée de la mairie pour une collecte de sang qui aura lieu le vendredi 29 juin 2018 de 15H à 19H.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
AUTORISE le maire à signer une convention avec l'EFS (établissement Français du Sang) de Reims pour la mise à disposition gratuite des locaux le vendredi 29 juin 2018 de 14H00 à 20H30.

Informations, questions diverses

• **Lotissement CBR dit « de Derrière les Murs »**

Quatre habitants du lotissement CBR « Derrière Les Murs », Monsieur Richard BILLET, Madame Laure DECOULEUR-WELTER, Monsieur André LOUTZEK, Madame Emmanuelle OLGUIN sont présents ce soir.

Monsieur Richard BILLET prend la parole :

Il explique que la mairie avait invité l'ensemble des colotis le mercredi 18 avril 2018 pour expliquer la situation du lotissement.

Le lundi 14 mai 2018, les colotis se sont réunis dans une salle de la mairie, sans membres du conseil municipal, pour trouver ensemble des solutions envisageables pour solutionner les problèmes. Une majorité des colotis étaient présents.

Judi 24 mai 2018, Monsieur Richard BILLET et le maire rencontreront la Police de l'Eau pour connaître les travaux restant à effectuer.

La semaine prochaine, certains colotis vont rencontrer un avocat.

Les membres du conseil municipal sont satisfaits de constater que les colotis prennent en charge les problèmes de leur lotissement pour solutionner les problèmes existants.

• **Grands Reims : voirie**

La commune avait fait des fiches navette à l'attention du Grand Reims pour la réparation des voiries de certaines rues de Ville en Tardenois, le 3 janvier 2018.

A partir du 14 mai 2018, un sous-traitant d'une entreprise missionnée par le Grand Reims est venu pour réparer les nids de poule de trois rues du bourg (rue du Point du Jour, rue de Derrière Les Murs et Chemin de la Garenne).

Des trous ont été faits sur chaque nid de poule afin de pouvoir mettre l'enrobé après. Toutefois, l'entreprise a fait les trous, sans les reboucher pendant la semaine et aucune signalisation n'a été mise en place pour signaler les trous.

Plusieurs administrés ont signalé en mairie la dangerosité des trous pouvant causer des accidents pour des voitures, vélocycleuses ou piétons. Le maire a immédiatement écrit un email au pôle de proximité du Grand Reims pour prévenir... Les trous sont encore béants et non signalés !!

• **Grands Reims : Réunion développement économique**

Le 9 mai dernier, Monsieur le maire a reçu un courrier (c arr 863) l'invitant à une réunion mardi 22 mai 2018 à 15H à Reims afin de participer à une réunion concernant une politique d'intervention économique en secteur rural.

Monsieur BARBA Thierry ne pourra pas s'y rendre compte tenu de son emploi du temps déjà chargé et également du fait que la commune de Ville-en-Tardenois et notamment le conseil municipal a déjà énormément œuvré pour le développement de la commune... développement du Bourg centre, de ses commerces et ses services...

Mr BARBA demande si un conseiller est volontaire pour assister à sa place à cette réunion... Personne ne se propose... La question sera posée ultérieurement aux personnes absentes et notamment à Mr BRIANÇON, adjoint au maire.

• **Prévision de fermeture de la perception d'Hermonville**

Au 1^{er} janvier 2018, la perception de Ville-en-Tardenois a été absorbée par la trésorerie d'Hermonville. La permanence à Ville en Tardenois a été réduite au vendredi de 9h à 12h.

La mairie a reçu un courrier le 6 avril 2018 (c arr 667) de la CGT 51 Finances publiques expliquant le risque de fermeture de la trésorerie d'Hermonville dès le 1^{er} janvier 2019.

Une réunion a eu lieu le 14 mai dernier à GUEUX mairie avec un responsable à DGFIP, les élus et les secrétaires de mairie. La mairie a reçu un compte rendu fait non officiellement par une secrétaire de mairie.

En résumé : Depuis le 1^{er} janvier 2017, avec la création du Grand Reims cela a engendré un transfert massif des compétences dont la gestion a été confiée au Trésor Public de Reims...

Vraisemblablement, la perception d'Hermonville fermerait le 31/08/2018 et serait transférée le 1^{er} janvier 2019. Cependant, les trésoreries de Fismes et de Reims Banlieue Bourgogne seraient conservées.

A suivre...

- **Site Internet**

Le site internet de la commune de Ville-en-Tardenois est « en construction ». Monsieur Pascal Jeannot, conseiller municipal, présente à l'écran les pages du site déjà réalisées. Les professionnels de la commune ont ou vont être contactés pour pouvoir figurer sur le site. La mise en service du site est espérée pour cet été... Le travail effectué est long et fastidieux. Le conseil municipal remercie Pascal Jeannot pour son dévouement et son implication...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.